



Se protéger d'une accusation de pédophilie.

Par **rob0869**, le **29/12/2008** à **15:41**

Bonjour,

Je suis un homme divorcé depuis deux ans. Un des facteurs déclenchant la séparation fut la divergence d'opinion sur l'éducation de la fille de mon ex-femme. Elle m'a reproché d'être très violent avec elle. Il n'y a pas eu d'accusation lors de la procédure de divorce (à l'amiable), mais notre voisine de l'époque affirme m'avoir vu "mettre une rouste" à ma belle fille.

Je pense être ne personne relativement équilibrée et je ne me considère pas violent (ni mon entourage par ailleurs). Exigeant, mais pas violent.

Depuis notre séparation, le moindre désaccord se solde par une agression verbale. Nous avons deux enfants en commun dont la garde est alternée.

Aujourd'hui, suite à une dispute, elle a sous-entendu que ma violence envers sa fille serait une manière d'exprimer un désir sexuel se sa fille.

Mon ex-femme se proclame thérapeute et fait appel à des analystes fantaisiste (elle pratique activement la kinésiologie). Ce ne sont donc pas des accusations de pédophilie pour le moment, mais connaissant la fragilité psychologique de mon ex-femme, et sa tendance à faire courir des bruits, je me prépare au pire.

Je ne sais pas quelle attitude adopter. J'ai peur d'être mis en examen si je dépose une main courante à la gendarmerie (avec quel motif?), et de n'avoir que peu de recours si elle porte plainte sur un coup de tête.

A savoir que sa fille a déjà lancé des accusations d'attouchements de la part d'un cousin, et que l'ancienne voisine est une ancienne fille battue par son père (donc potentiellement témoin de faits imaginés). D'autant plus qu'un cas de pédophilie vient d'être déclaré dans le village où résident mon ex-femme et cette ancienne voisine.

J'aimerais avoir quelques conseils qui me permettraient de me protéger un minimum. Je n'ai pas envie de perdre mon travaille d'enseignant, la garde de mes deux enfants que j'adore et d'avoir une réputation totalement non fondée.

Je suis serein, mais un tantinet inquiet d'une évolution malheureuse de la situation. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **adama**, le **29/12/2008** à **17:09**

Bonjour,

Je pense que pour le moment vous devez continuer à garder votre calme et rester serein.

Votre ex-femme ne peut vous accuser que sur de simples supputations et si quand même elle le fait elle sera tenue d'apporter des preuves de votre culpabilité.

La profession que vous exercer est un moyen de preuve de votre bonne moralité et bonne foi, et les élèves et collègues pourront témoigner, pour vous.

Soyez sans crainte et comportez vous bien.

Par **rob0869**, le **29/12/2008** à **19:02**

Merci pour votre réponse rapide.

Je suis d'accord que de simples supputations ne constituent pas une preuve de culpabilité, mais les chroniques judiciaires de ces dernières années sur le sujet sont inquiétantes.

Mon ex-femme et sa fille ont une fâcheuse tendance à déformer la réalité. Ce qui motive cette crainte est l'éventuel témoignage de l'adolescente contre moi.

Elle a déjà, par le passé, accusé sa mère et moi de harcèlements moraux divers. Je pense qu'elle est très manipulatrice, ce qui nous a valu pas mal de conflits (inter et extra-familiaux).

J'ai failli avoir de sérieux problèmes par personnes inter-posées qui ne me connaissent même pas.

Qu'en est-il de la parole d'un adulte contre celle d'une adolescente, sa mère et d'un entourage près à "casser du macho" (ah ben oui, ma réputation a été travaillée...)?

En revanche, je pense être réellement apprécié de mes collègues et de mes élèves (adolescents en majorité), mais cela suffit t-il pour prouver ma bonne foi?

N'y a t il aucun recours légal?

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à mon cas.

Par **adama**, le **30/12/2008** à **14:48**

Bonjour,

Il est vrai que ces accusations qui sont devenues un fléau de la société moderne portent un sacré coup à l'accusé, même si son innocence est par la suite établie.

Cependant, ce que la loi prévoit dans de tels cas c'est le délit de 'dénonciation calomnieuse', qui dans la pratique, n'est pas d'un grand secours pour le faussement accusé.

Comme vous l'avez dit, il profite aux injustes accusateurs, dont la prudence des juges fait rarement aboutir à une condamnation. Donc il n'est pas facile d'obtenir une réparation morale

ou pécuniaire.

Je continue à penser que vous devez essayer de ne pas vous focaliser sur ces accusations et voir si elles auront le courage d'aller jusqu'au bout.

Puisque aucune décision judiciaire n'a été prononcée, vous pouvez continuer à recevoir vos autres enfants en alternative, et n'hésitez pas à leur parler, en cas de besoin, de la situation, car les enfants parfois comprennent très bien les choses, et sont justes.

Bon courage